

Quelle stratégie adopter pour le désherbage des tournesols ?



Photo Terrés Inovía

Les semis de tournesol ont bien commencé dans certains secteurs, néanmoins le retour des pluies est attendu par de nombreux agriculteurs pour positionner la graine et l'herbicide dans de bonnes conditions. En effet, pour une bonne efficacité d'un herbicide racinaire il faut un sol frais et peu motteux, avec peu de résidus en surface. Hors peu de sols respectent ces conditions aujourd'hui. Espérons que les pluies annoncées à partir de dimanche proposent un créneau pour les semis et désherbages.

Option 1 : je cherche à désherber les graminées et dicot classiques

Dans ce cas, l'application en post-semis pré-levée est suffisante.

2 évolutions réglementaires importantes :

- Le Nickeyl a été retiré suite à la non réapprobation de la flurtamone
- Le Racer ME n'est plus mélangeable et doit être appliqué seul. De plus, ce produit est concerné par une ZNT riverain de 20m incompressible (et DVP 20m).

Plusieurs possibilités en fonctions de la flore :

Noms commerciaux	Spectre d'efficacité	Remarque
Dakota-P	le + polyvalent, à la fois sur graminées (Panics, Sétaires, Digitaires), et dicotylédones (chénopodes, amarantes, morelles, renouées des oiseaux...).	Peut s'envisager en solo sur des pressions de salissement modéré et en l'absence de flore difficile : très bon rapport qualité/prix
Mercantor Gold	Produit phare pour la gestion des graminées difficiles (PSD, vulpins, ray-grass). Association à un antidicot indispensable pour une gestion efficace.	Matière active recommandée à la dose max de 1000g/ha/an et déconseillée sur les aires d'alimentation de captage prioritaire et zones sensibles. La firme recommande la mise en place d'un Dispositif Végétalisé Permanent de 5m minimum.
Atic-Aqua, Prowl	En + de son efficacité sur graminées, aussi intéressant sur renouées en utilisation seul. En association avec un antidicot de post-levée, il apportera un renfort sur chénopodes, mercuriale et morelle.	Atic-Aqua : DVP 20m pour soja
Challenge 600	Base anti-dicot intéressante sur mercuriale, gaillet ou liseron des champs	DVP 20m
Proman	Base anti-dicot intéressante avec avantage sur matricaire et ambroisie	Déconseillé en sols inférieurs à 15% d'argile. Ne pas dépasser 1.5l/ha entre 15% et 25% d'argile. Au-delà la dose peut être de 2 à 2,5l/ha

Option 2 : Ma flore est composée de dicots difficiles, à levées échelonnées

Les adventices type ambroisie, xanthium, datura... ont des levées échelonnées. En plus, d'un désherbage au semis, il faudra sûrement gérer un rattrapage en post-levée.

La post-levée est également le seul moyen de **gérer les tournesols sauvages**.

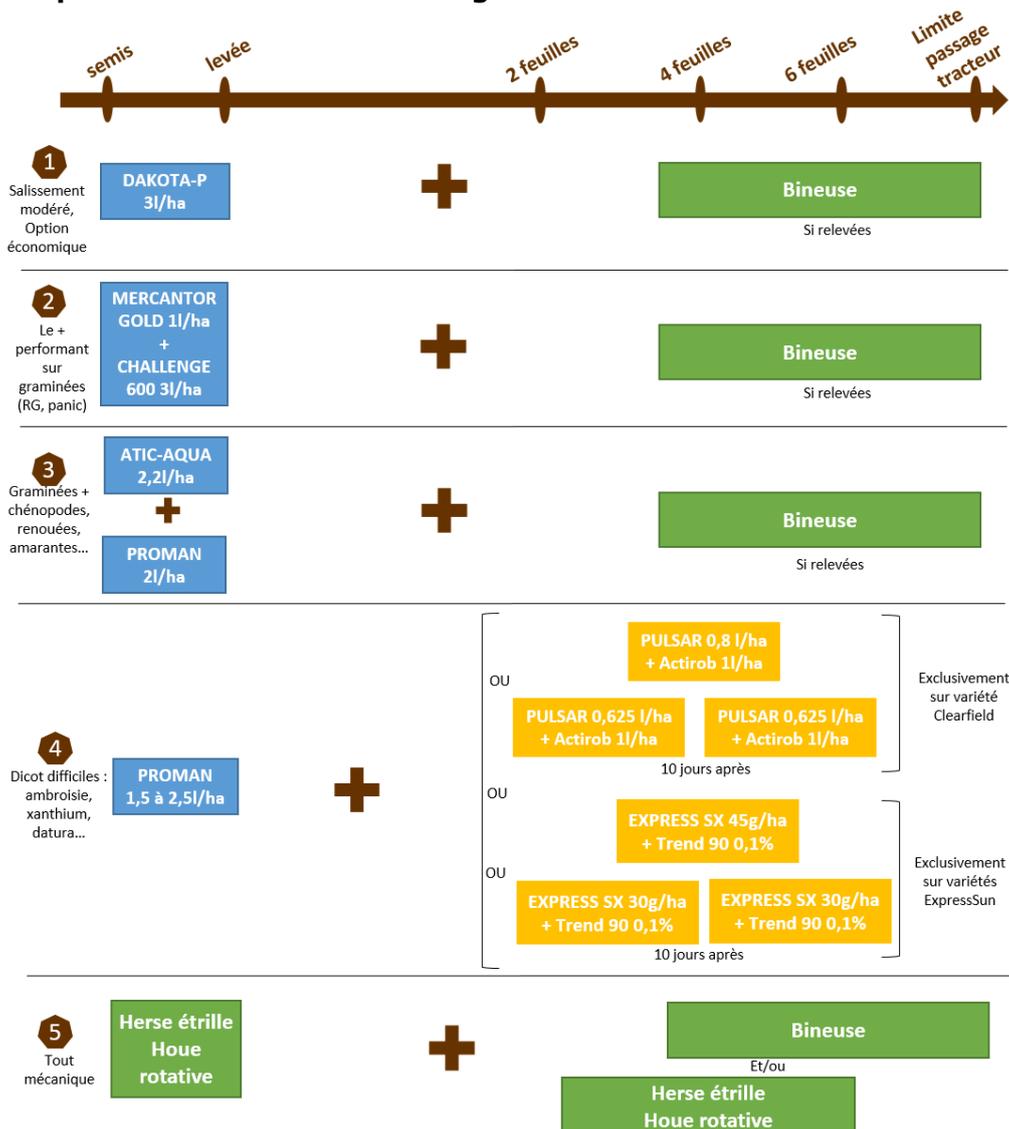
Les produits de post-levée anti-dicots ne sont applicables que sur des variétés tolérantes aux herbicides : Pulsar 40 n'est utilisable que sur les variétés Clearfield, Passat Plus sur des variétés Clearfield Plus et Express SX sur les variétés ExpressSun. Attention également à la dérive de bouillie qui endommagerait les variétés sensibles.

Le passage pourra se faire en 1 fois au stade 4 feuilles du tournesol (environ 1 mois après semis) en présence d'amarantes, morelles, daturas, renouées persicaires et crucifères (faciles à détruire). Il ne faut pas dépasser le stade 3-4 feuilles des adventices, au-delà l'efficacité décroche sur ambroisie, chénopode, ammi majus, renouées, tournesol sauvage, panic.

Le traitement pourra également être fractionné en 2 fois : 1^{ère} application à 2-3 feuilles du tournesol puis renouveler 8-10 jours plus tard. Cette solution permet un gain d'efficacité sur ammi majus, ambroisie, laiteron, matricaire, anthémis, xanthium voire renouée liseron.

Une intervention est aussi possible en post-levée pour contrôler les graminées (produits foliaires) dans la rotation (surtout en rotation avec maïs), le sorgho d'Alep notamment.

Synthèse : nos préconisations de désherbage du tournesol selon les situations



Quelle stratégie adopter pour le désherbage des sojas ?

Les semis n'ont pas encore commencé, nous espérons le retour de conditions plus humides associées à des T° + élevées pour une levée homogène et rapide et une bonne efficacité des herbicides racinaires.



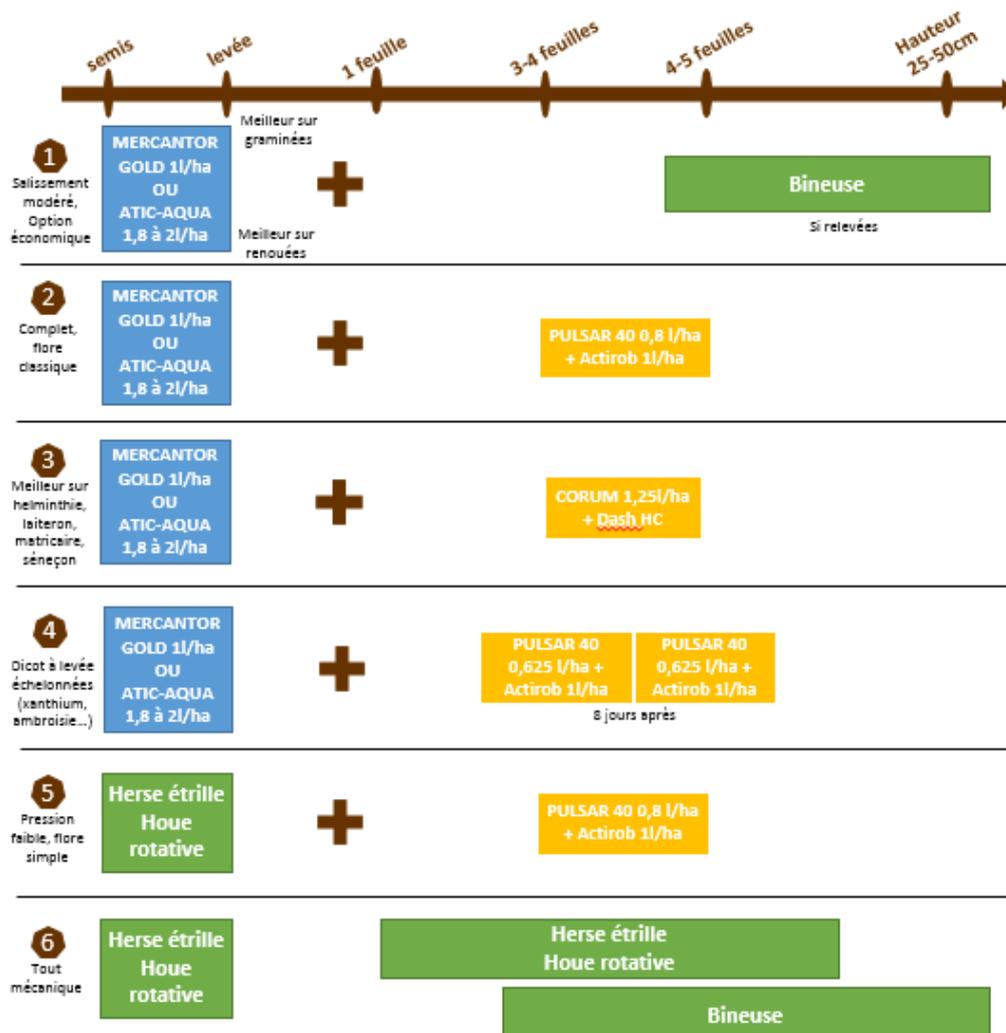
Un programme avec herbicide de prélevée est conseillé dans de nombreuses situations avec pression moyenne à forte des mauvaises herbes.

Choisissez :

- MERCANTOR GOLD en présence de graminées, morelle, laiteron et matricaire.
- ATIC-AQUA ou PROWL400 en présence de graminées (efficacité moindre que celle de MERCANTOR GOLD), amarante, chénopode, renouées et morelle.
- PROMAN (pour les sols supérieurs à 15 % d'argile) en présence de renouées, chénopodes, matricaire, laiteron voire morelle. Celui-ci présente une légère efficacité anti-graminée (association possible avec MERCANTOR GOLD ou ATIC-AQUA pour renforcer la lutte contre les graminées).

En post-levée, l'efficacité de PULSAR 40 ou de CORUM dépend fortement du stade des mauvaises herbes. Intervenez lorsque les adventices sont à un stade jeune (2-4 feuilles des dicotylédones, 1 talle maximum pour les graminées), soit 3-4 feuilles vraies du soja ou un mois après le semis. Sur flore simple (morelle, amarante, crucifères, datura) la dose de PULSAR 40 peut être modulée à 0,8 l/ha + huile (non recommandé par la firme). La double application, dont l'efficacité est plus régulière vis-à-vis des levées échelonnées est particulièrement recommandées contre ammi-majus, matricaire, mercuriale, xanthium et ambrosie. Dans ce cas, déclenchez la première application dès 3 feuilles vraies du soja. Le produit CORUM (ou association PULSAR 40 + BASAGRAN SG) est plus adapté contre helminthie, laiteron, matricaire, séneçon. Il est déconseillé contre xanthium et graminées.

Synthèse : Ci-contre nos préconisations de désherbage du soja selon les situations



Ne négligez pas les atouts du désherbage mécanique !

Les 3 principaux outils de désherbage mécanique sont la herse étrille, le houe rotative et la bineuse. Les créneaux d'interventions en désherbage mécanique peuvent être plus larges qu'en chimique si la météo le permet : seuls les stades crosses/cotylédons sont à éviter sur tournesol et soja. Ainsi en fonction du stade, et des outils disponibles, les réglages seront à adapter pour une bonne efficacité/sélectivité.

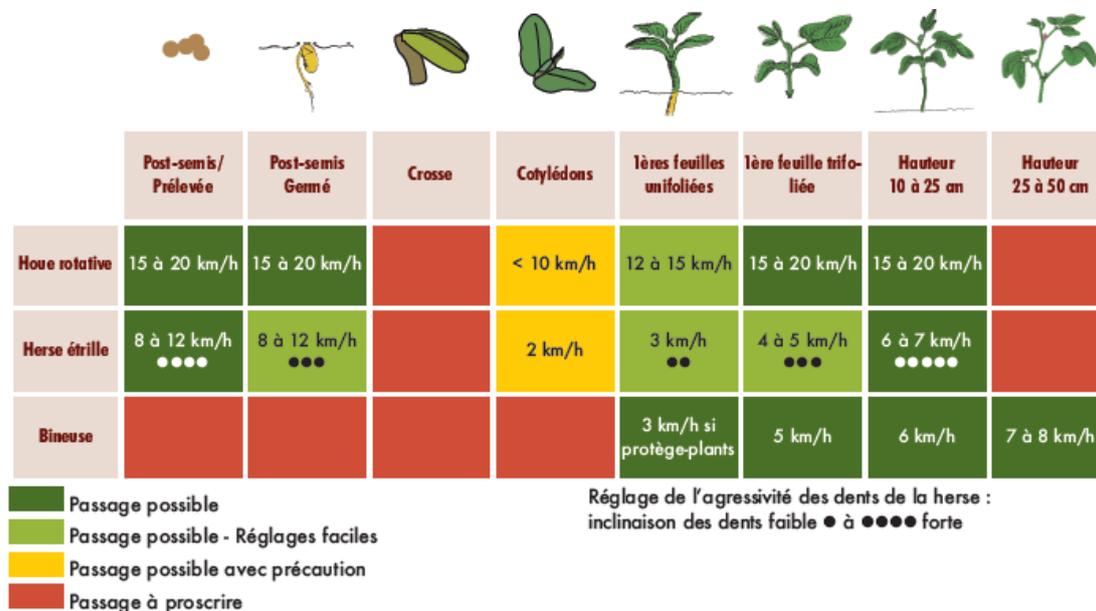
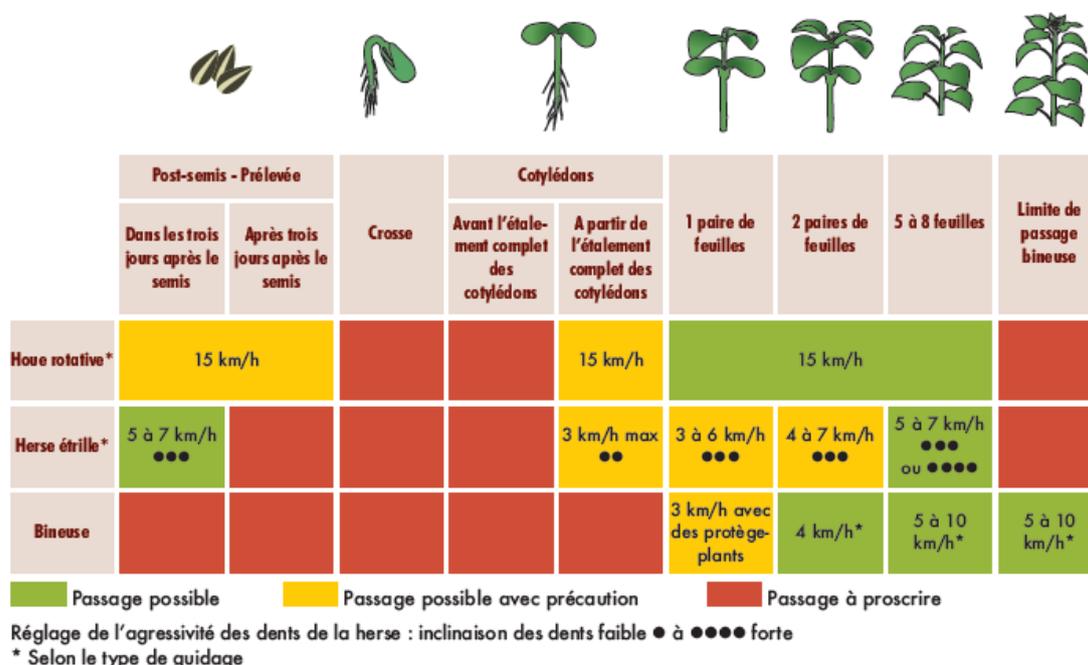


Figure 1 et 2 : Sources Terres Inovia

Les conditions de réussite du désherbage mécanique sont un sol suffisamment ressuyé lors du passage et quelques jours de sec après l'intervention.

Il existe toujours une appréhension de casser le « film » de l'herbicide (qui permet la rémanence du produit) lors d'un passage mécanique. Sachez que cela dépend essentiellement de la solubilité du produit. Par exemple, un passage de herse étrille juste après application de pendiméthaline avant la levée permet de renforcer l'efficacité du désherbage chimique par incorporation de l'herbicide et destruction des plantules/filaments déjà présents. Au contraire, il sera contre-productif juste après l'application de Challenge 600.

Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous restons présents à vos côtés pour vous guider dans la conduite de vos cultures tout en respectant les mesures de protection pour limiter la propagation du COVID-19.

Les nouvelles technologies sont à notre disposition, si vous avez des doutes sur des ravageurs, des maladies ou des adventices, vous pouvez nous envoyer des photos prises sur vos parcelles.

Les conseillers grandes cultures de la chambre d'agriculture du Tarn sont joignables et disponibles pour répondre à toutes vos questions ! Vous trouverez nos coordonnées téléphoniques et nos adresses mails au bas de la Newsletter et de ce bulletin. N'hésitez pas à nous contacter !

Sources : Terres Inovia
Conseils cultures de la CA31

CARATERISTIQUES DES PRODUITS CITES

NOMS COMMERCIAUX	MATIERES ACTIVES	DOSE HOMOLOGUEE	NB APPLI /AN	ZNT aquatique	ZNT riverains	DVP	DRE	DAR
ATIC AQUA	Pendiméthaline 455g/l	2,6 TO 2 soja	1	20m	5m	20m pour soja	48h	TO BBCH 09 soja BBCH 09
BASAGRAN SG / ADAGIO SG	Bentazone 87%	1,6 Ne pas appliquer sur sol <1,7% MO et sensibles aux transferts	1 (max 1500g/ha/an de bentazone)	5m	5m		48h	90j
CHALLENGE 600	Aclonifen 600g/l	4	1	20m	5m	20m	48h	BBCH 08
CORUM	Bentazone 480g/l + imazamox 22,4g/l	1,25 Ne pas appliquer sur sol <1,7% MO et sensibles aux transferts	1 (max 1500g/ha/an de bentazone)	5m	5m		6h	BBCH 25
DAKOTA-P / WING-P	Pendiméthaline 250g/l + DMTA-P 212,5g/l	4	1	50m	5m		48h	BBCH 07
EXPRESS SX	Tribénuron-méthyl 500g/kg	0,06	1	5m	5m		48h	BBCH 18
MERCANTOR GOLD / DUAL GOLD / ELINA / AMPLITEC	S-métolachlore 960g/l	1,4	1	5m	5m	recommandation firme 5m	48h	90j
PASSAT PLUS*	imazamox 25g/l	2	1	5m	5m	5m	6h	BBCH 18
PROMAN	métobromuron 500g/l	3	1	5m	5m		48h	BBCH 08
PROWL 400 / FORKA	Pendiméthaline 400g/l	3,3 TO 2,3 soja	1	20m	5m		6h	TO soja 120j
PULSAR 40 / LISTEGO*	imazamox 40g/l	1,25	1	5m	5m		6h	90j
RACER ME	Flurochloridone 250g/l	3	1	20m	20m	20m	48h	BBCH 09

TO = tournesol, MO = Matière Organique

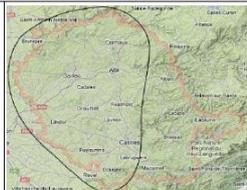
* Le mode d'action de PULSAR 40 et du PASSAT PLUS étant un inhibiteur de l'ALS (nicosulfuron, foramsulfuron, thiencarbazone-méthyl, etc.), évitez d'utiliser ce mode d'action tous les ans sur une même flore pour éviter le développement d'une résistance.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par

Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEU 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



ENGAGEMENT DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

APNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro 1F01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA